

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION DE BEAU-PARENTALITÉ - (N° 2327)

Tombé

N° CL43

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 19, substituer à la référence :

« 779 »

la référence :

« 779 A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.